



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

Financement : Crédit IDA N°7284-ZR

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
INTERNATIONAL POUR ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DANS
L'ÉLABORATION DES MODULES DE FORMATION ET LE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS DES PARTIES PRENANTES SUR L'OUTIL D'OBSERVATION DE
CLASSE, LE MENTORAT DES ENSEIGNANTS ET AUTRES RESSOURCES
PÉDAGOGIQUES**

ZR-PAAF-452549-CS-INDV

Janvier 2025



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



PROJET D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF

Introduction

Ces Termes de référence sont élaborés en complément des Termes de référence pour le recrutement d'une assistance technique pour la mise en œuvre d'un outil d'observation de classe et d'évaluation de l'impact du projet dont un Consultant international a été recruté et travaillera en collaboration avec la CIEAS.

Pour le présent Tdrs, le Consultant à recruter va accompagner l'équipe technique chargée d'appuyer la formation professionnelle continue des enseignants dans l'élaboration des modules de formation et dans le renforcement des capacités de l'équipe technique (formateurs des formateurs) sur l'utilisation de l'outil d'observation de classe, mentorat des enseignants et autres ressources pédagogiques à produire pour soutenir la formation dans des Réseaux d'Écoles de Proximité (REP). Le document est structuré comme suit :

- A. Contexte et Justification
- B. Présentation de la sous composante 2.2b (Formation Professionnelle continue des Enseignants)
- C. Description des tâches de l'assistance technique (Consultant)
- D. Résultats attendus
- E. Profil du Consultant
- F. Modalités de réalisation
- G. Critères d'évaluation des dossiers et méthode de sélection
- H. Durée, Lieu et Calendrier de la mission
- I. Processus de sélection et de recrutement
- J. Conditions de travail

A. Contexte et Justification du projet

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



PROJET D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF

système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un important appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles, en sigle PAAF, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) et sera mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP).

1.1. Composantes du projet

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC).

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

La composante financera l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

<https://documents.banquemonde.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/099000503102331114/bosib044aa66a10d208a3b091540fad5b7d>

B. Présentation de la sous – composante 2.2. (b)

Ce travail concerne la composante 2 dans sa sous composante 2.2 (b) sur la formation professionnelle continue des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le document du projet (PAD), des activités liées à cette sous-composante :

- La formation des principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet (voir le tableau ci-dessous), (seront formés, dans chaque REP, un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école, le directeur des études et un ou deux Chefs des Unités Pédagogiques (CUP). Le thème principal de la formation sera l'observation des pratiques d'enseignement et le mentorat des enseignants.
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées lors des observations des pratiques d'enseignement.
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour chaque Chef d'Unité Pédagogique (CUP) et le directeur des études. Seront téléchargés sur l'appareil un outil pour faciliter l'observation des pratiques d'enseignement ainsi que des ressources de soutien pédagogique pour appuyer le mentorat.

En plus, dans les cinq provinces bénéficiant des matériels numériques fournies par le projet, trois enseignants de chaque école secondaire publique seront formés sur l'utilisation des TIC et des ressources digitales pédagogiques fournies par le projet.

Le système local du développement professionnel continu est basé sur le Réseau d'Ecoles de Proximité (REP). En ce qui concerne les enseignants STEM, quelques acteurs clé du système sont :

- L'Inspecteur Pédagogique (IP) responsable pour les STEM. Chaque IP a sous sa responsabilité 150 enseignants qu'il doit visiter chaque année pour contrôler le respect des standards professionnels et administratifs.
- Au niveau de l'école, le Directeur d'Etudes (DE) a la responsabilité générale pour suivre et renforcer la qualité de l'enseignement. L'école est constituée en plusieurs domaines d'apprentissage, entre autres l'apprentissage des mathématiques et sciences (DAS) qui comprend les sujets de mathématique et sciences (le projet fournira de nouveaux manuels ainsi que des ressources supplémentaires digitales d'enseignement-apprentissage).
- Chaque domaine d'apprentissage a un Chef d'Unité Pédagogique (CUP) qui est responsable du suivi et renforcement de la qualité de l'enseignement des sujets du domaine. Alors, dans le cadre du projet, le CUP-DAS sera ciblé pour la formation.

Vu la multiplicité d'acteurs avec une responsabilité pour le suivi et renforcement de la qualité de l'enseignement, il est important que tous - l'Inspection, les gestionnaires, le DE, les CUP, ainsi que les enseignants - aient une compréhension commune des standards professionnels et d'un enseignement de qualité. Ces acteurs se rencontrent au sein du REP au cours de l'année scolaire. Les réunions du REP sont des opportunités d'échanges d'expériences et de formations sur des thèmes tant administratifs que pédagogiques, où les forces et faiblesses des pratiques d'enseignement constatées dans les écoles peuvent être discutées, et des stratégies et actions de remédiation peuvent être identifiées.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



PROJET D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF

Les capacités des membres du REP de bien observer les pratiques d'enseignement et d'apporter des conseils de mentorat doivent être renforcées. Actuellement, les observations sont plutôt sporadiques que systématiques, et les outils d'observation utilisés, le cas échéant, ne sont pas toujours alignés aux standards professionnels actuels, avec une attention plus axée sur les aspects administratifs que pédagogiques. Dans le cadre de ce projet (PAAF), un outil amélioré et adapté au niveau secondaire avec l'appui de l'équipe technique et de la CIEAS, sera mis à la disposition du SERNAFOR-Secondaire afin de l'intégrer dans les pratiques d'observation de classe par des acteurs du REP ci-dessus mentionnés.

Il y a aussi besoin de renforcer les capacités des acteurs du REP de fournir des conseils de mentorat aux enseignants. Il leur faut une meilleure connaissance des pratiques efficaces d'enseignement en termes de participation et d'acquis scolaires, ainsi qu'un meilleur accès aux ressources d'appui pédagogiques (par exemple des guides sur comment utiliser la formation évaluative, sur l'identification et exploitation des thèmes) qu'ils peuvent consulter ainsi que les enseignants.

Pour renforcer les liens entre la formation initiale des enseignants et le développement professionnel continu, et promouvoir une compréhension commune d'un enseignement de qualité, il est prévu que des représentants des ISP participent aux formations des membres du REP.

Pour rappel, les écoles secondaires publiques sont gérées selon deux régimes différents : (i) les écoles conventionnées et (ii) les écoles non conventionnées. Les écoles conventionnées représentent 83 % des établissements secondaires publics dans les 10 provinces cibles, et sont gérées par des organisations confessionnelles dans le cadre d'une convention datant de 1977, révisé en 2022. La convention accorde à l'État « l'organisation » de l'éducation, tandis que les églises s'occupent de « la gestion » des établissements scolaires. L'État définit les programmes pédagogiques, supervise la qualité, et paie le personnel et les frais de fonctionnement.

Les 10 provinces couvertes par le projet sont des provinces administratives. 16,376 écoles publiques dont 6,841 dans les provinces principales, sont ciblées. Cela représente 27 provinces éducationnelles au total dont 12 dans les 5 provinces principales. **(Annuaire Statistique pour l'année scolaire 2020/21 du MEPST, voir le tableau ci-dessous).**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
 NOUVELLE CITOYENNETÉ



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
 D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

Province (Administrative)	Nombre d'Ecoles Secondaires Publiques:			Nombre de:	
	Conventionnées	Non- conventionnées	Total	Provinces Éducationnelles	Sous- divisions
Ituri	778	213	991	3	27
Kasai	1,472	503	1,975	2	29
Kasai Central	1,431	219	1,650	2	23
Kasai Oriental	350	81	431	2	12
Sud Kivu	1,544	250	1,794	3	37
Kinshasa	1,062	193	1,255	5	52
Kongo Central	1,111	220	1,331	3	21
Kwilu	3,043	643	3,686	3	40
Nord Kivu	1,476	329	1,805	3	35
Lomami	1,084	374	1,458	1	19
Total 5 provinces (pour la formation des enseignants sur l'utilisation des TIC)	5,575	1,266	6,841	12	128
Total 10 provinces (pour la formation de membres clés des REP)	13,351	3,025	16,376	27	295

C. Description des tâches de l'assistance technique

L'appui de l'Assistance Technique va porter sur le renforcement des pratiques d'enseignement à travers le système local pour le développement professionnel continu ;

Le MINEDU-NC prévoit la formation de membres clés des REP (IPs, inspecteurs itinérants ou inspecteurs chargés de l'enseignement du DAS), DEs et CUPs ci-dessus mentionnés) dans les 10 provinces cibles. Dans le cadre de cette formation, l'assistance technique est appelée à appuyer le Service National de Formation – Secondaire (SERNAFOR-Secondaire) pour :

- (i) Développer les modules de formation ;
- (ii) Identifier/adapter des ressources d'appui pédagogiques ;



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

- (iii) Renforcer les capacités des membres de l'équipe centrale qui sera capable de former des formateurs au niveau des 10 provinces administratives (27 provinces éducationnelles).

1. Développer de modules de formation

• **Premier module : Utilisation de l'outil d'observation.**

Avec l'appui d'une AT, un outil d'observation utilisable par les inspecteurs est en vue d'être adapté par l'équipe technique chargée de la formation des enseignants avec l'appui de la CIEAS, afin d'entreprendre une évaluation des pratiques d'enseignement basée sur un échantillon représentatif au niveau national. L'outil sera une adaptation de l'outil TEACH pour le niveau secondaire, développé par la Banque Mondiale. Dans le cadre de l'évaluation nationale, la CIEAS développera un module de formation sur l'utilisation de l'outil pour évaluer les pratiques d'enseignement.

L'équipe technique avec l'appui du Consultant national se serviront de ce module pour élaborer un module de formation pour les membres des REP.¹ Puisque les membres des REP auront à leur disposition une tablette dans laquelle sera téléchargée l'outil d'observation, la formation devra inclure aussi l'utilisation de la tablette.

Ce module aura trois chapitres principaux :

- L'utilisation de l'outil d'observation tel que détaillé dans les paragraphes précédents;
- le deuxième portera sur l'analyse des résultats de l'outil après être administré par les membres du REP dans leurs écoles. Cette réflexion est nécessaire pour assurer que les REP comprennent les résultats et s'approprient de l'outil.

Le troisième chapitre portera sur la gestion de ces résultats, les actions à prendre pour améliorer. Ici il faudra tenir en compte que l'outil d'observation sera

¹ Même si l'outil sera le même pour la CIEAS que pour les membres des REP, la méthodologie à adopter pour son utilisation sera nécessairement différente. Dans le cadre de l'évaluation menée par la CIEAS, pour assurer la fiabilité des scores attribués aux enseignants, les pratiques en classe seront vidéo-enregistrées. La vidéo sera par la suite coupée en segments, et chaque segment sera évalué (encodé) par deux observateurs différents. L'équipe des observateurs sera constituée d'un nombre réduit de personnes qui recevront une formation rigoureuse et continue pour assurer la cohérence (fiabilité) de leurs évaluations (encodages) quantitatives. Dans le cas des membres des REP, par contre, l'évaluation se fait par l'observateur plus ou moins immédiatement pour diagnostiquer la qualité de l'enseignement et fournir un feedback de mentorat à l'enseignant. Alors le module de formation de la CIEAS ne pourra pas être utilisé tel quel pour former les membres des REP ; il devra être adapté.



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

probablement axé sur les trois dimensions du TEACH: Culture de la classe, Enseignement, et le Socio émotionnel.

- **Deuxième module : Le mentorat.**

Une fois l'observation de classe -diagnostique est terminée, le membre du REP est appelé à fournir des conseils à l'enseignant comment améliorer ses pratiques d'enseignement. Pour ce faire, le membre du REP devra être familier avec les sujets suivants :

- **Des pratiques d'enseignement efficaces :** que les enseignants pourront déployer pour promouvoir la participation et l'apprentissage. Les pratiques seront déterminées ensemble avec le SERNAFOR-Secondaire en consultant la littérature scientifique, les parties prenantes locales, et les constats/recommandations de l'évaluation de la CIEAS des pratiques d'enseignement. Elles comprendront possiblement la formation évaluative, l'identification et exploitation des thèmes possibles à exploiter au cours de la consultation, des pratiques pour assurer la participation féminine en classe, et une attention aux compétences socio-émotionnelles.

Il sied de noter qu'il est également prévu la production des autres modules de formation et guide de formation qui seront produit par d'autres équipes d'appui au PAAF, avec le concours des autres experts PAAF. La production de ces ressources ci-dessous ne seront pas à la charge de l'AT que nous allons recruter. Il s'agit notamment :

- **Le contenu, approche méthodologique et l'utilisation efficace des nouveaux manuels scolaires qui seront fournis dans le cadre du projet.**
- **L'utilisation des plans de leçon structurés.**

Les contenus de ces deux sujets précédents seront produits par l'Expert PAAF chargée des manuels scolaires et l'équipe technique avec l'appui de la DIPROMAD. Cette équipe devra élaborer un module de formation qui démontre aux membres du REP comment organiser et dispenser une telle orientation.

- **Module d'utilisation des TIC en éducation :** il est prévu une formation des enseignants sur l'utilisation des TIC en éducation. La Task Force TIC mise en place par les Experts TIC PAAF, sera en charge du développement des modules de formation. Cette même équipe contribuera à la formation des équipes des formateurs aux niveaux central et provincial qui à leur tour, formeront les 3 enseignants désignés par école dans les 5 provinces principales.



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

- **Troisième : la documentation supplémentaire (des ressources d'appui pédagogique à identifier, adapter et/ou développer)**

Ces ressources viennent en appui à la formation, et seront distribuées aux participants à la formation pour qu'ils puissent s'en servir lorsque qu'ils conseillent les enseignants. Elles seront conservées à l'école pour que les enseignants puissent aussi les consulter directement pour approfondir leurs connaissances des pratiques efficaces (pourquoi s'en servir, comment, quand, etc.) Le contenu des ressources devra suivre bien sûr les pratiques couvertes lors de la formation (e.g. formation évaluative, imbrication des thèmes, etc.).

L'assistance technique (le consultant) est responsable :

- De superviser l'équipe technique dans les ateliers de l'élaboration des fiches techniques des leçons de la 8ème jusqu'en 4ème des humanités, afin de compléter les fiches déjà produites pour la 7ème. Ces fiches sont produites sur base du programme et autres matériels de formation élaborés dans le cadre du projet PEQPESU.
- De mettre ensemble toutes les ressources produites, pour qu'elles puissent être imprimées et distribuées lors des formations. Le document doit être aussi soumis en forme digitale, pour qu'il puisse être téléchargé sur les tablettes qui seront fournies aux membres des REP ; ainsi que sur les ordinateurs et tablettes qui seront fournies aux écoles pour les enseignants.

2. Assurer le renforcement des capacités de l'équipe technique dans la formation des formateurs au niveau provincial.

La formation sera dispensée en cascade. Le Consultant avec l'appui de l'équipe technique devra élaborer les modules de formation. Le Consultant va ensuite former l'équipe technique et afin de la préparer à former à leur tour les formateurs provinciaux y compris les membres responsables des REP. Le Consultant est responsable pour s'assurer que les membres de l'équipe technique maîtrisent le contenu des modules et ont les capacités pour former les formateurs provinciaux.

L'organisation et la prestation des formations des formateurs provinciaux, ainsi que par la suite des membres des REPs, sont à la responsabilité du SERNAFOR-Secondaire via l'équipe technique et, au niveau de la province, l'Inspection Provinciale Principale Adjoint chargée de la Formation (IPPAF) et INSPPOOL.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



PROJET D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF

À titre d'information, il y aura approximativement. 200 formateurs au niveau des provinces, qui à leur tour formeront approximativement 34,000 membres des REP dans les 10 provinces. Le budget pour la formation des membres des REPs prévoit cinq (5) jours de formation. Cependant, le Consultant est encouragé à inclure des ressources d'information supplémentaires que le participant pourra exploiter après la formation. La durée de la formation des formateurs sera déterminée par le Consultant et le SERNAFOR.

D. Résultats attendus (livrables) et échéances

1. Note méthodologique

Après signature du contrat, le Consultant doit proposer une note méthodologie contenant le plan de travail détaillé. Ce plan de travail doit inclure des livrables lié à chaque activité programmée et organisée. Cette note méthodologique sera examinée et validée par l'ECP en collaboration avec le SERNAFOR Secondaire.

Le Consultant doit soumettre un rapport d'analyse et de suivi des activités par mois. Ces rapports doivent indiquer le progrès dans les activités, identifier les contraintes de mise en œuvre, et recommander au cas échéant les actions de remédiation.

Il doit également soumettre un rapport final sur sa prestation entant que Consultant. Ce rapport doit résumer les résultats atteints à la fin de sa consultance ainsi qu'analyser les contraintes rencontrées. Il doit contenir des recommandations pour l'avenir sur l'élaboration de modules de formation, ainsi que des recommandations pour une prestation efficace et de qualité des formations des formateurs (modules de la série 1) ainsi que des membres du REP (modules de la série 2).

2. Modules de formation

Le Consultant doit produire deux types de modules en tenant compte des bénéficiaires : une pour la formation des équipes provinciales de formateurs, et l'autre pour la formation des membres des REPs. Avant la production du premier draft, et après consultations avec l'équipe technique et la CIEAS, le Consultant doit soumettre une proposition détaillée sur le contenu de chaque module, avec une attention particulière sur les pratiques efficaces d'enseignement qui seront traités lors de la formation.

Une fois la proposition est approuvée par l'ECP et le SERNAFOR, le Consultant peut procéder à la rédaction des modules ; il est encouragé à leur partager les drafts provisoires pour discussion et feedback. En traitant le premier thème (utilisation de



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



PROJET D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF

l'outil d'observation), les modules doivent inclure une activité interactive dans la laquelle le participant observe aux moins trois fois une partie d'une leçon (c.à.d. des segments d'au moins 30 minutes de trois leçons différentes) utilisant l'outil d'observation, offrant par la suite des conseils de mentorat. Les leçons doivent provenir des enregistrements faits dans une école secondaire de l'une des provinces ciblées par le projet. Cette activité devra inclure une réflexion commune de la part des participants à la formation, facilitée par le formateur, sur la performance de l'observateur.

Le Consultant devra appuyer l'équipe technique dans la révision des fiches technique (en complément de celles produites avec PEQPSU) des leçons dans le but d'assurance qualité.

Un draft avancé des modules doit être testé à travers la prestation d'au moins une formation pilote complète pour chacune des deux séries, dans au moins trois REP et trois regroupements des autorités provinciales. Les modules doivent être approuvés par l'équipe technique et autres experts du ministère avant de procéder aux tests. La formation pilote doit être dirigée par le Consultant, avec la participation des experts de l'équipe technique désignés par le SERNAFOR. Les constats des formations pilotes/tests ainsi que les recommandations de révisions doivent être documentés. Suite à un avis sur les recommandations de la part de SERNAFOR, le Consultant doit soumettre les modules révisés pour approbation.

La version finale des modules (en deux séries) doit être soumise en trois exemplaires imprimés et reliés, ainsi qu'une version numérique prête à être imprimée. Des ressources digitales associées aux modules imprimés (e.g. enregistrements de leçons) doivent aussi être soumises. La version finale ne peut être soumise qu'après la validation et approbation officielle du SERNAFOR.

3. Ressources d'appui pédagogique

Avant la production du premier draft, et après consultation avec le SERNAFOR et d'autres parties prenantes, le Consultant doit soumettre une proposition détaillée sur le contenu de ce document. Cette proposition doit être soumise en même temps que la proposition détaillée du contenu des modules de formation.

Une fois la proposition est approuvée par le SERNAFOR, le Consultant peut procéder à la rédaction/création du document ; il est encouragé à partager les drafts provisoires avec le SERNAFOR via l'équipe technique pour discussion et feedback. Le document peut inclure des matériaux « open source ».



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



PROJET D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF

Un draft avancé du document doit être soumis en même temps que le draft avancé des modules de formation. Le Consultant est encouragé à soumettre des ressources digitales complémentaires au document que les membres des REP ainsi que les enseignants pourront consulter utilisant un équipement informatique ; au cas échéant, les liens pour accéder à ces ressources doivent être inclus dans le document.

Suite à l'approbation officielle du document de la part de SERNAFOR, la version finale doit être préparée. Elle doit être soumise en trois exemplaires imprimés et reliés, ainsi qu'une version numérique prête à être imprimée.

Les contenus du document doivent être référencés dans les modules de formation, pour faciliter l'exploitation du document par les membres des REP.

4. Maîtres formateurs capables de former les équipes provinciales de formateurs

L'équipe de maîtres formateurs sera constituée des membres de l'équipe technique. Le Consultant doit alors assurer qu'ils soient capables d'être maîtres formateurs. Toute cette équipe technique devra participer (comme formateurs) aux testing des modules. Sur la base de leur prestation et implication dans la bonne réalisation du travail, le Consultant devra recommander au SERNAFOR quinze (15) membres qui seront jugés capables d'agir comme maître formateur, en raison de deux membres par provinces principales et les 5 autres, appuieront la formation dans les 5 autres provinces regroupées. Ces membres devront être choisis parmi les membres de l'équipe technique. Pour réaliser cette évaluation de performance, le Consultant doit tenir compte des éléments ci-après : (i) la capacité des maîtres formateurs d'appliquer correctement les codes de l'outil d'observation ; (ii) la capacité des maîtres formateurs d'expliquer l'outil et former les observateurs. Seul les membres de l'équipe technique qui donnent des preuves sur le point (i) devraient être permis de participer dans la formation pilote et dans les futures formations.

Les résultats/livrables sont résumés dans le tableau suivant, avec des échéances indicatives. Elles seront fixées par l'équipe technique une fois que les travaux ont débutés, en fonction de la disponibilité du personnel au cours de l'année scolaire.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

No.	Résultat/ livrables	Échéance (nombre de mois après signature du contrat)
1.	Note méthodologique contenant le plan de travail détaillé	1
2.	Rapports mensuels	Un rapport par mois avec un rapport final
3.	Proposition détaillée du contenu des modules	1
4.	Draft avancé des modules de formation (deux séries – formation des formateurs, et formation des membres REP)	1, 2
5.	Prestation de formations pilote/test (des formateurs ; et des membres REP)	3
6.	Rapport de constats et recommandations de révisions, suite aux tests	3
7.	Version finale des modules (deux séries) et validation des modules de formation	3,4
8.	Liste des proposés candidats maîtres formateurs	4

E. Qualifications et Profil du Consultant

Le Consultant International devra avoir les qualifications suivantes :

Formation :

- Titulaire d'un diplôme en ingénierie de formation ou en sciences de l'éducation (niveau BAC+5 minimum) ou dans un domaine similaire.

Expérience générale :

- Connaissance des contraintes auxquelles font face les enseignants africains du secondaire en général et ceux de la RDC ;
- Connaissance avérée du système éducatif de la RDC en général et de l'inspection générale en particulier ;
- Connaissance des défis de la formation continue des enseignants en RDC ;

Expériences Spécifiques :



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

- Solides expériences dans la formation, dans les domaines de la pédagogie (au niveau secondaire) et de l'utilisation des TIC et ressources digitales d'enseignement-apprentissage en éducation ;
- Des expériences dans la formation du personnel du système éducatif dans les domaines de la pédagogie et de l'utilisation des TIC dans l'éducation sont essentielles ;
- Disposer d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation des enseignants. (la formation spécifique des enseignants du secondaire serait un atout);
- Disposer d'une expérience avérée dans l'élaboration des modules de formation des enseignants du secondaire ;
- Disposer d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et d'animation d'atelier ou séminaires ;
- Disposer d'une parfaite maîtrise de l'outil informatique ;
- Avoir réalisé un travail similaire serait un atout ;
- Parler couramment le français.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

F. Modalités de réalisation

L'AT travaillera sous la supervision directe de la Spécialiste de l'ECP chargé du Développement Professionnel Continu des Enseignants et de l'Inspecteur Général Adjoint (IGA) du SERNAFOR-Secondaire.

Il pourra effectuer une partie des travaux à distance surtout pour la conception des drafts des modules mais devra être présent pour les différents ateliers, rencontres à organiser avec l'équipe technique.

Les modalités pratiques d'exécution des missions seront définies dans un contrat à négocier entre la SDPE de l'ECP, IGA du SERNAFOR-Secondaire et le Consultant.



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

G. Critères d'Évaluation des Dossiers et Méthode de Sélection

1. Expérience du Consultant: 40 points

5 points par expérience justifiée pendant les 5 dernières années, avec un maximum de 40 points (voir les expériences spécifiques)

2. Méthodologie proposée: 60 points

- Compréhension de la mission et du contexte : 20 points
- Approche méthodologique : 20 points
- Planning d'intervention : 20 points

Total : 100 points

H. Durée, Lieu et Calendrier de la mission

La durée globale de cette consultance est de 120 jours calendaire étalé sur 5 mois. Le travail sera réalisé à Kinshasa et au Kongo Central pour des ateliers résidentiel avec l'équipe technique.

Dans la note méthodologique le/la Consultant (e) devra déterminer le calendrier pour sa mission en tenant compte de la durée assignée à ce travail.

I. Processus de sélection et de recrutement

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et en Septembre 2023) et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

J. Conditions de travail

- Les honoraires et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés ;
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.